SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



TOME XV

DEUXIÈME SÉRIE. - PREMIÈRE ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

174, RUE DE RIVOLI

1866

déplorer, la France les repoussa de son sein. L'exil, le martyre, voilà leur histoire, dont nous, leurs fils, plus heureux qu'eux, puisque nous avons retrouvé une place au foyer de la patrie, devons tirer une leçon de foi dans le présent, de confiance indestructible dans l'avenir. Quels que soient les nuages dont il se voile, ou les épreuves qu'il nous réserve, répétons cette invocation de nos pères, cet hymne de foi dans la détresse tôt ou tard changée en délivrance :

Ton courroux veut-il nous éteindre,
Nous nous retirons dans ton sein.
De nous exterminer formes-tu le dessein,
Nous formons celui de te craindre.
Malgré nos maux, malgré la mort,
Nous bénirons les traits que ta main nous appreste;
Ce sont les coups de la tempeste;
Mais ils nous ramènent au port!

JULES BONNET.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS

DEUXIÈME ÉPOQUE (1594-1685)

CHAPITRE III

L'ÉGLISE A GRIGNY.

La déclaration royale, publiée pour la reddition de Paris, portait que les réformés ne pourraient célébrer leur culte qu'à dix lieues de la ville; c'était une des douloureuses conséquences de l'abjuration d'Henri IV, mais non une innovation; l'exercice du culte réformé avait été relégué à la même distance par les édits d'Amboise, 1562, de Paris, 1568, de Saint-Germainen-Laye, 1570, de Boulogne, 1573, de Poitiers, 1577, et les lettres-patentes de juin 1580. Sauf les prédications faites en plein Louvre, de 1533 à 1561, toutes les autres avaient été clan-

destines ou bientôt interrompues par la violence. L'édit de 1573, il est vrai, avait autorisé l'exercice à deux lieues de la capitale, mais les passions étaient alors si vivement excitées par le clergé que les protestants n'avaient pu se réunir à Noisy-le-Sec (1576) sans y être attaqués et laisser des morts sur la place (1).

Le culte réformé n'était rentré dans Paris qu'en s'installant de nouveau au Louvre, sous les auspices de la pieuse fille de Jeanne d'Albret.

a Si maddite dame, écrit Du Moulin, avait demandé au roy un lieu dans la ville ou au faubourg pour faire nostre exercice ordinaire, Sa Majesté lui eust volontiers accordé, pour ce que nos assemblées au Louvre l'incommodaient, mais elle ne s'avisa pas de faire cette requête au roy, et nul ne la pria d'y penser, qui fut une grande faute; car Madame estant partie de Paris, on mit nostre exercice à Grigny, qui est à cinq lieues de Paris » (Bulletin, VII, 338). C'était la distance fixée par l'article 14 de l'édit de Nantes et par le trente-troisième des articles secrets.

Le départ de Catherine pour la Lorraine, dans les premiers mois de l'année 1599 (2), fut une véritable calamité pour l'Eglise. Cinq lieues, c'est-à-dire dix, en comptant le retour, sans voitures (3), sans routes ni chemins praticables, c'était tout un voyage, et très difficile en hiver, qu'on le fit à pied, à cheval ou par eau. Les pauvres, les malades, les vieillards, les infirmes, tous ceux qui avaient le plus besoin de puiser, dans la prière et l'adoration commune, force, espérance et consolation, durent nécessairement y renoncer. Que dire des pauvres nouveau-nés qu'il fallait transporter si loin pour les faire baptiser?

⁽¹⁾ Voir le premier volume du Précis de l'Histoire de l'Eglise réfermée de Paris, p. .

⁽²⁾ L'Estoile dit qu'elle partit le 25 février; c'est une erreur, car Du Moulin (Bulletin, VII, 338), ici plus circonstancié et partant plus digne de foi, n'arriva que le dernier jour de février à Paris et y prêcha plusieurs fois en présence de Madame avant de l'accompagner en Lorraine.

⁽³⁾ Les coches avec rideaux de cuir étaient encore peu nombreux.

Ces rigueurs cependant étaient loin de satisfaire le clergé; les prédicateurs, dont la licence avait été excessive sous la Ligue, continuaient à lancer des sarcasmes contre le roi et surtout contre les hérétiques. Lestoile (Journal de Henri IV) en cite de nombreux exemples. Frère Ange de Joyeuse, ancien seigneur devenu capucin, « criait par-dessus les autres » contre le prêche de Grigny, et ses déclamations exerçaient un tel empire sur la foule, que la police dut prendre des mesures pour protéger les Parisiens qui se rendaient au culte. « Le samedi, 5° de ce mois, (juin 1599), dit Lestoile, par ordonnance de la justice émasnée du commandement du roy, furent mises des potences à la Grève et à La Tournelle, contre ceux qui outrageroient, de fait ou de paroles, ceux qui iroient à Grigny » (Journal de Henri IV, p. 97).

Cette mesure resta sans effet ou ne fut exécutée qu'avec une extrême modération. « Le dimanche, 5° septembre (1599), aux huguenos revenans du prêche de Grigny furent faits plusieurs affronts par un tas de populasse ramassée, dont il y eut quelques-uns d'emprisonnés, et aussitôt eslargis, pour ce que ce n'étoit que paroles; il y eust seulement une femme qui eust le fouet sous la custode, au petit Châtelet, pour avoir rué une pierre (1) » (Lestoile, Journal de Henri IV, p. 105).

Quant aux inhumations, elles ne paraissent pas avoir été troublées sous le règne de Henri IV. Cependant, en mars 1604, il fallut couvrir de plâtre, pour la préserver des injures de la populace, la belle tombe en marbre élevée au trésorier Arnaud, dans le cimetière Saint-Germain (2). En 1611, il fallut sévir

^{(1) «} Un bon garson de libertin, poursuit L'Estoile, qui mesmes autrefois en avoit esté, et n'en estoit plus, s'estant rencontré avec d'autres à la porte Saint-Victor, qui broccardoient ceux qui revenoient du presche, ne voulant estre des derniers, demanda à ung en riant comment se portoit le petit troupeau de Grigny, et quel psaume on y avoit chanté. L'autre, sans s'estonner, promptement et fort à propos lui respondit : « On y a chanté le vostre et de ceux qui vous ressemblent :

[«] Le fol malin en son cœur dict et croit « Que Dicu n'est point, etc. (Ps. XIV, 1. »

⁽²⁾ Claude Arnaud, conseiller, notaire et secrétaire du roi, trésorier général de France, etc. Une tombe de marbre était alors, selon Casaubon, « chose nouvelle et inusitée entre ceux de la religion, » et cet usage ne subsista guère. « Les ministres de Charenton, dit Lestoile, par ordonnance du consistoire, en ce mesme mois (juin 1610) firent mettre à bas dans leur cimetière de Saint-Père, les tombes

contre deux séditieux qui avaient assailli à coups de pierre le cercueil d'un enfant dans le cimetière de la Trinité.

Le règlement dressé pour la prévôté de Paris, le 26 février 1600, porte : « Ceux de ladite religion prétendue refformée, qui décéderont ès villes de ladite prévosté, seront conduicts et portés en terre sans aulcune cérémonie, sçavoir en hiver après sept heures, et en esté après neuf heures de nuict. Et en ceste ville seront tenus les parents et amis des deffuncts faire assister les corps et iceulx conduire par un archer du guet, et les parents du deffunct, si bon leur semble, qui, au retour, seront aussi assistés dudict archer, qui sera tenu de prendre certifficat de l'hoste où le corps sera levé, du décès d'icelluy, pour le salaire duquel sera payé demi-escu » (Bull., XI, 358).

Moyennant cette précaution des funérailles nocturnes, la lugubre cérémonie s'accomplit ordinairement sans entraves, durant la vie du roi, témoin les passages suivants de Lestoile et de Casaubon:

- « Le jeudi, 20° de ce mois (janvier 1600), ceux de la religion, au nombre de six ou sept vingts, accompagnèrent le corps d'un nommé Balda, de la religion, et l'enterrèrent à leur mode au-dessus du Pré-aux-Clercs, au mesme endroit auquel l'esté passé avoit aussi esté enterré un des leurs, nommé des Prises » (Journal de Henri IV, p. 118).
- « Le mardi, 5° de ce mois (février 1602), Monseigneur de Rambouillet (1), secrétaire du roy, mourut aux fauxbourgs Saint-Germain-des-Prés, en la religion, la profession de laquelle il avoit toujours différée et dissimulée à cause des temps, et fut enterré au cimetière Saint-Père, derrière Saint-Sulpice, à six heures du soir » (Ibid., p. 286).
 - « Le 6 des calendes d'avril (27 mars 1602), j'ai suivi, dit

qu'on y avoit dressées à plusieurs divers personnages, comme ne tendant ni ne pouvant servir à autre chose qu'à remettre sus les cérémonies et superstitions papistiques » (Bulletin, XII, 147).

⁽¹⁾ Antoine Rambouillet, conseiller-secrétaire du roi, grand-père d'Antoine Rambouillet, sieur de la Sablière, dont la femme et le salon sont demeurés si célèbres dans le monde littéraire. Madame de la Sablière abjura quelques mois avant la Révocation et le roi lui donna une pension de 2,000 livres.

Casaubon, le convoi de très honorable dame de Garreau. C'est la première fois que j'ai vu l'endroit réservé à nos sépultures. On nous bannit de la cité, on nous jette comme des rebuts dans je ne sais quel coin. Soit! Notre part est en Dieu! Notre cité est au ciel! » (Bulletin, XII, 34).

Ce « je ne sais quel coin, » dont l'illustre Casaubon parle avec une si sereine et si chrétienne éloquence, était le plus ancien des cimetières des réformés de Paris, qui en jouissaient probablement dès avant 1576. Il avait servi auparavant à l'inhumation des pestiférés et ne pouvait contenir qu'une douzaine de corps; il était situé à l'angle de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne et se nommait cimetière Saint-Germain ou Saint-Père. Les réformés s'en servirent jusqu'en mai 1604.

Un second cimetière, celui de la Trinité, dans la rue Saint-Denis (1), avait été accordé aux protestants par l'édit de 1576, et n'était qu'une portion détachée et séparée, par une cloison en bois, du cimetière de l'hôpital de la Trinité. C'est là que furent inhumés le compositeur de musique, Claude (1600), le fameux inventeur, Salomon de Caus (1626), et Anne de Casaubon (1641).

On a vu qu'un article de l'édit de Nantes portait qu'il serait a baillé aux réformés un troisième lieu commode pour les sépultures, aux faubourgs Saint-Honoré ou Saint-Denis. » Cet article ne reçut d'exécution que quinze ans au plus tard, à la suite d'un arrêt du Parlement du 24 mai 1613.

L'Eglise acheta un troisième cimetière, connu sous le nom de cimetière Saint-Marcel ou des Poules, parce qu'il était situé dans le faubourg Saint-Marcel et qu'il faisait l'angle de la rue des Poules et de celle du Puits qui-Parle. L'un des membres de la célèbre famille des teinturiers Gobelin, y fut enterré (1635), et plus tard les religieux de Sainte-Geneviève essayèrent vainement de faire interdire aux protestants l'usage de ce cimetière.

⁽¹⁾ A l'issue du passage Basfour, à l'endroit même où passe aujourd'hui la rue de l'alestro.

Celui de Saint-Germain avait bientôt été reconnu insuffisant, et le 4 mai 1604, Josias Mercier, seigneur des Bordes et de Grigny, acheta le jardin de Joachim Meurier, qui touchait au Pré-aux-Clercs et à la rue des Saints-Pères. Ce jardin devint le nouveau cimetière Saint-Germain ou Saint-Père; il se trouvait un peu plus loin que le précédent, vers la Seine, visà-vis de l'hôpital de la Charité et sur l'emplacement de la maison qui porte actuellement le numéro 30. Parmi les personnes qui y furent enterrées, nous avons remarqué le pasteur de la Faye (1609), Jacques de Bongars, maître-d'hôtel ordinaire du roi (1612), Jacob Brunel, valet de chambre du roi et peintre de Sa Majesté (1614), Pierre de Beringhen, conseiller et premier valet de chambre du roi (1619), Alexandre Gobelin, maître teinturier (1619), Odet de La Noue, fils de La Noue Bras-de-Fer (il avait présidé l'assemblée politique de Saumur et celle de Châtellerault l'avait nommé député général (1625)), le célèbre architecte, Salomon de Brosse, qui construisit le Luxembourg (1626), Daniel Tilénus, arminien, professeur de théologie à Sedan (1633), Marie Grotius, fille du célèbre écrivain condamné à la détention perpétuelle, pour cause d'arminianisme (1635), l'illustre Saumaise (1641), et Valentin Conrart, le véritable fondateur de l'Académie française et son premier secrétaire perpétuel. En 1685, le roi donna le cimetière Saint-Père, par moitié, à l'hôpital des religieux de la Charité, à condition que les partageants fourniraient aux réformés un terrain de même dimension, hors la ville, mais cette condition fut annulée en mai 1686.

L'Eglise de Paris conserva également les cimetières des Poules et de la Trinité jusqu'à la Révocation, de même que celui de Charenton qui fut donné à l'établissement des Nouvelles Catholiques en juillet 1686. Anne de Rohan (1646), et le maréchal de Gassion (1647) y avaient été enterrés.

Pour achever ce qui concerne les cimetières parisiens (1),

⁽¹⁾ Voir le savant et remarquable travail publié sur ce sujet par M. Read dans le Bulletin, années XI et XII, et malheureusement interrompu.

ajoutons qu'il y en eut très probablement aussi un à Ablon, puisque le sieur de Frégeville, qui s'était noyé (24 août 1603), en se rendant au culte, y fut inhumé après que les habitants de Choisy-le-Roi lui eurent refusé la sépulture, à cause de sa religion.

C'est en mai 1599 que le prêche fut établi à Grigny (canton de Lonjumeau, arrondissement de Corbeil, Seinc-et-Oise), et, dès le dimanche 23 janvier 1600, nous trouvons un baptême célébré à Ablon (1), localité voisine de Grigny mais plus rapprochée de Paris d'une lieue. En outre, nous savons que les lettres patentes du roi Henri IV pour l'établissement du prêche à Ablon furent publiées le 12 novembre 1599, par l'huissier Logeret. L'exercice ne se fit donc à Grigny que pendant six mois; il se fit à Ablon pendant six ans, et enfin s'éleva le temple de Charenton (1606) le premier que les réformés de la capitale aient reçu l'autorisation de construire.

L'honneur d'offrir un asile à l'Eglise de Paris, après le départ de la sœur du roi, échut à une famille distinguée à tous égards et en particulier par sa piété et la ferveur de son zèle, la famille Mercier.

Vatable, qui avait conseillé à Marot de traduire les psaumes que nous chantons encore aujourd'hui (2), eut pour successeur dans la chaire d'hébreu au collége royal (collége de France) son disciple Jean Mercier qui unissait à la science la plus étendue une pureté irréprochable de sentiments et de conduite, une douceur et une piété exquises, qui n'excluaient cependant ni la liberté de la pensée, ni la fermeté des convictions. En effet, à la suite de profondes études sur le texte original de la Bible, Mercier embrassa ouvertement le protestantisme; c'est le seul tort que le caustique Richard Simon (3) ait trouvé à

⁽¹⁾ Du Moulin (Bulletin, VII, 340) dit que le lieu de l'exercice fut mis à Ablon en 1601, c'est une erreur. Nous suivons ici de préférence la chronique de Lestoile (p. 119) qui écrivait au jour le jour, et en vertu du même motif pour lequel nous lui avons plus haut préféré Du Moulin.

⁽²⁾ Vatable les traduisait de l'hébreu en français et Marot les mettait en vers.
(3) Histoire critique du vieux Testament, p. 439.

lui reprocher. Casaubon l'appelait « le plus savant de tous les chrétiens » et Calvin eut bien voulu l'attirer à Genève. Il a composé un grand nombre de commentaires sur les livres de l'Ancien Testament. « Quand il professait, ou plutôt quand il lisait, comme on disait alors, il avait l'auditoire tout plein. » Obligé de quitter Paris quand éclata la seconde guerre de religion, Mercier se retira à Venise qui, toujours en querelle avec les papes, offrait volontiers un abri à tous les transfuges de l'orthodoxie catholique.

Ce fut le fils du professeur au collège de France, Josias Mercier, seigneur des Bordes et de Grigny, héritier du vaste savoir et de la pénétration de son père, qui recueillit l'Eglise dans son château. Bien qu'il fût conseiller d'Etat, il n'est guère connu que pour avoir été maintes fois appelé par les Eglisesaux fonctions les plus importantes (1). En 1601, le synode national de Jargeau le nomma secrétaire et l'envoya comme député à l'assemblée politique de Sainte-Foy, qui le choisit aussi pour secrétaire et le nomma député général. Ce titre apparaissant ici pour la première fois exige quelques explications.

« Pour obtenir la rupture de l'assemblée de Saumur (31 mai 1601), Henri IV avait fait aux réformés une double concession; il leur avait permis d'avoir auprès de lui un ou deux députés qui n'agissant plus, comme ceux qu'il avait précédemment reçus, au nom d'une assemblée seulement, mais au nom de la généralité des Eglises, seraient chargés de lui soumettre les réclamations ou les plaintes de ses anciens coreligionnaires et d'en poursuivre le redressement, et, de plus, il les avait autorisés, pour le choix desdits députés, à se réunir en assemblée politique (2) ... Le jour même où elle s'ouvrit, (16 octobre 1601), l'assemblée politique de Sainte-Foy désigna Saint-Germain et Des Bordes-Mercier « pour poursuivre con-

(2) Anquez, lib. cit., p. 186.

⁽¹⁾ Saumaise, qui avait épousé une des filles de Josias, vécut avec elle au château de Grigny.

jointement au nom de toutes les Eylises tout ce qui concernait le bien général et particulier de chaque province, présenter les cahiers dressés en la compagnie et en solliciter la réponse, et se gouverner en tout suivant le règlement adopté par l'assemblée et les instructions qui lui seraient baillées. »

« Le règlement mentionné dans la résolution précédente statue ce qui suit : lo Il y aura deux députés généraux, l'un sera de la noblesse, l'autre de robe longue ou d'autre qualité; ils seront nommés « en l'assemblée générale des Eglises ou synode national ou autrement; » 2º une fois acceptés par le roi, ils jureront « de bien et sidèlement exercer leur charge et de n'accepter pendant la durée de leur mandat, ni office, ni argent, ni bénéfice; » 3º intermédiaires entre le roi et la généralité des Eglises, ils insisteront pour l'exécution stricte de l'édit et informeront les provinces de tout ce qui les concernera. De plus, ils prendront l'avis des grands ou des personnes fidèles touchant les affaires courantes; 4º ils réclameront les deniers promis aux pasteurs, et surveilleront la rédaction de l'état des garnisons et la gestion du fermier général des Eglises; 5° ils tiendront registre de leurs actes, dont ils rendront compte à l'assemblée générale convoquée pour désigner leurs successeurs; 6° ils ne pourront disposer d'aucune somme prise sur les fonds généraux; mais il leur sera alloué, chaque année, 200 écus pour subvenir aux frais occasionnés par l'envoi des courriers dans les provinces; 7º le traitement du député noble sera de 6,000 livres, celui du député du tiers de 4,500 pour une année de treize mois. (1).

L'institution de ces députés généraux fut fort utile aux Eglises; il y en eut constamment deux jusqu'en 1644; à partir de cette époque il n'y en eut plus qu'un, jusqu'en 1685, où la fonction de représentant des Eglises fut supprimée comme les Eglises elles-mêmes (2).

⁽¹⁾ Anquez, lib. cit., p. 208.

⁽²⁾ Ce furent; 1601-1605, Saint-Germain et Mercier; 1605-1607, La Noue et Du Gros; 1607-1611, Villarnoul et Mirande; 1611-1616, Rouvray et La Milletière; 1616-1620, Bertreville et Maniald; 1620-1622, Favas et Chalas; 1622-1626, Montmartin et Maniald, ce dernier remplacé en 1626 par Hardi; 1626-1631, Clermont-

Primitivement ils étaient nommés par les synodes et acceptés par le roi, mais Louis XIV finit par les nommer lui-mème; quelques personnes cependant, essayèrent après la révocation de s'interposer entre le roi et les Eglises. Ainsi Rossel, baron d'Aygalliers (Peyrat II, 215), s'attribua des fonctions analogues et fut accepté, soit par ses coreligionnaires, soit par Louis XIV, comme pacificateur pendant la guerre des Camisards. Plus tard encore, Antoine Court, Court de Gébelin et Le Cointe remplirent officieusement et sans en avoir le titre les fonctions de député général sous Louis XV et Louis XVI, fonctions qui, depuis 1852, ont été confiées au Conseil central des Eglises réformées.

Ce qui nous reste à dire sur l'Eglise à Grigny est relatif aux trois pasteurs qui la desservirent, Antoine de La Faye, François de Lobéran de Montigny et Pierre Du Moulin.

Antoine de La Faye, sieur de la Maisonneuve et de Gournay, aumônier de Henri IV, puis de Catherine de Bourbon, qui prit à son service les huit aumôniers du roi converti, appartenait à une famille noble et opulente. Lestoile parle des pompeuses funérailles qu'on fit « au bonhomme La Faye, le plus viel ministre de Charenton, le plus riche et avare, mais le moins suffisant (capable) » Florimond de Rœmond, converti au catholicisme par la possédée de Vervins, reproche à La Faye son costume un peu étrange. Il n'allait, dit-il, pour prêcher chez Madame « qu'avec l'espée au côté, quelquefois en manteau bleu ou violet, avec pourpoint et chausses de chamois jaune. »

Alors, comme aujourd'hui, les pasteurs ne portaient la robe que dans le temple, pour montrer qu'ils appartenaient à la société et ne formaient point une caste sacerdotale comme les prêtres catholiques.

Un trait intéressant concernant La Faye nous a été conservé. Le matin du jour de son abjuration, Henri IV le fit

Gallerande et Bazin, 1631-1637; le même et Galland; 1637-1644, le même et Marbaud; 1644-1653, le marquis d'Arzilliers; 1653-1679, Ruvigny; 1679-1685, Ruvigny fils.

venir pour lui adresser ses adieux et ne sachant que dire, ne pouvant maîtriser son émotion, ce prince si impressionnable, si léger, parfois si rusé et parfois aussi d'une si franche cordialité, se mit à fondre en larmes, et passant son bras autour du cou de son aumônier l'embrassa à plusieurs reprises, et pleura sur son épaule (1). Antoine de La Faye mourut en 1609.

Nous l'avons vu donnant la sainte Cène au Louvre avec son collègue François de Laubéran, seigneur de Montigny; ce dernier n'est guère plus connu. On croit qu'il était fils du pasteur Joachim de Laubéran qui, surpris pendant qu'il prêchait chez Pierre Du Rozier dans une chambre garnie de la rue du Coq (aujourd'hui rue Marengo), jeta sur la table des dés et des cartes et fit semblant de jouer avec ses auditeurs : stratagème dont les satellites de la persécution ne furent pas dupes et qui ne l'empêcha pas d'être conduit en prison. A l'époque de la Saint-Barthélemy, il se réfugia à Genève et l'on ne sait ce qu'il devint ensuite.

François, né à Valence en Dauphiné, étudia à la Faculté de Genève, qui l'envoya à l'Eglise de Paris; il paraît avoir occupé une position élevée et put remplir les fonctions de son ministère avec plus de liberté que n'en avait eu son père; mais on manque de détails sur sa vie. Le fait suivant, qui n'est pas sans intérêt, nous a été conservé par Pierre de Lestoile : « Le samedi 19 (avril 1597), un gentilhomme de la religion ayant esté condamné pour volerie à estre décapité par sentence de Rappin, estant au Chastelet entre les mains du bourreau, fist demander un ministre pour le consoler et mourir en la religion de laquelle il estoit. Dont Madame, advertie, lui envoya Montigny, qui entra au Chastelet, et parla à lui et l'exhorta en présence de tout le peuple, et après fist les prières tout haut, auxquelles la plupart se mirent à genoux, escoutant attentivement, et les autres estonnés regardant tout cela sans en dire

⁽¹⁾ Henri Martin, Histoire de France.

autre chose. Cas vraiment estrange, de dire qu'un ministre à Paris ait osé entrer dans le Chastelet pour y exhorter et faire ces prières publiquement! »

On a trouvé récemment un portrait de ce pasteur, avec une inscription où le faste et l'ostentation l'emportent trop sur la bienséance et l'humilité. En voici les termes: « François de Laubéran de Montigny, seigneur du château d'Ablon-sur-Seine, d'Ablon-la-Ville, de Mons-sur-Orges et de Courcelles. Il desservit les Eglises sous le règne du roi Henry le Grand, fut membre de nobles assemblées, assista de puissants chefs d'armées, fut chargé de missions auprès du roi et des grands, se distingua dans celle qu'il remplit en Allemagne, fut associé à la fortune de l'invincible héros dans presque tous ses combats, établit beaucoup d'Eglises, dirigea pendant dix années celle qui était ouverte à la cour, en fonda trois dans la capitale et les desservit pendant sept lustres, en consacra onze à ses glorieux travaux, en vécut seize et vit maintenant éternellement. La mort n'a point détruit ce cœur généreux, et la gloire ne l'a pas quitté. Il sortit de ce monde le 12 mai 1619. »

Si la gloire ne l'a pas quitté, il paraît l'avoir trop aimée, à en juger par la manière dont ses parents ou ses amis parlent de lui dans cette inscription. Le château d'Ablon, où les Réformés de Paris se réunirent de 1600 à 1606, était devenu en 1608 sa propriété. La famille Montigny a donné quatre pasteurs à l'Eglise. C'est le premier exemple d'une famille noble dont les membres se soient de père en fils consacrés au saint ministère: Joachim et François, pasteurs à Paris; Maurice, pasteur à Senlis, et Gabriel, pasteur à Calais. Nous en verrous bientôt un second exemple.

Le plus célèbre des trois pasteurs de Grigny fut Pierre Du Moulin, l'une des gloires du protestantisme français; son autobiographie nous donne sur les usages et les idées du temps plus d'un détail intéressant. Pierre était le fils du pasteur Joachim Du Moulin, banni pour avoir célébré la sainte Cène le vendredi-saint de l'année 1584, dans une maison située vis-

à-vis du collége Montaigu (aujourd'hui bibliothèque Sainte-Geneviève), et probablement sur l'emplacement occupé par le Panthéon.

Pierre Du Moulin naquit, le 16 octobre 1568, chez le frère aîné de Du Plessis-Mornay, au château de Buhy en Vexin, où ses parents s'étaient réfugiés. Dès son enfance, il se trouva jeté dans les aventures, et toute sa vie fut extrêmement agitée. A l'âge de quatre ans, il faillit périr dans les massacres de la Saint-Barthélemy et fut sauvé par une femme catholique. « Le vingt-quatre d'aoust, dit-il, avoit lieu le massacre des fidèles par tout le royaume de France. Mon père estoit à Cœuvres (chez M. d'Estrées) et avoit la fièvre quarte et estoit sans argent. Ma mère et tous leurs enfants estoient malades. M. d'Estrées changea de religion (il était protestant) et chassa mon père de Cœuvres au lieu de le secourir. En cette nécessité, il cacha ses enfants en la maison d'une femme nommée Ruffine, de contraire religion, mais qui nous aimoit. La maison de cette femme estoit hors du village de Cœuvres, éloignée d'un quart de lieue. Là vinrent les massacreurs qui avoient charge de nous tuer. Mais cette bonne femme nous jeta sur de la paille et nous couvrit d'un lict et d'une couverture, tellement que nous ne fusmes point descouverts. Mon père et ma mère se sauvèrent à Muret, qui appartenoit au prince de Condé, à quatre lieues dudit village de Cœuvres (1). »

Telle était alors la situation des malheureuses familles protestantes, qui ne se sauvaient que si elles réussissaient à s'enfuir des terres d'un seigneur catholique sur celles d'un seigneur protestant. Pierre Du Moulin avait à peine atteint l'âge de vingt ans qu'il lui fallut lutter corps à corps avec les plus dures nécessités de la vie : « Au commencement du mois de mars, nostre famille estant pressée d'une pauvreté extrême et chargée de grand nombre d'enfants, mon père, estant au lict et commençant à se relever d'une grande maladie, m'appela

⁽¹⁾ Bulletin, VII, 172.

et me dit : « Mon fils, je me vois à telle nécessité que je ne puis plus te nourrir et entretenir. C'est pourquoy il faut que tu cherches moyen de gaigner ta vie. Quant Dieu m'aura remis en pleine santé, je fais estat de faire un voyage à Paris, où quelque argent m'est dû, lequel, si je puis recevoir, je le rapporteray en cette ville (Sedan) pour subvenir à ma famille. Je te mènerai à Paris; là tu chercheras condition pour gaigner ta vie. » Ces paroles me piquèrent au vif, et sortis de la chambre et me retiray en un lieu secret, où je priay Dieu avec beaucoup de larmes. Et revins à mon père et luy dis : « Ne vous mettez point en peine, car je tiens pour chose asseurée que Dieu ne m'abandonnera point. » Or, alors était rude la persécution, et le duc de Guise avoit espandu ses troupes autour de Sedan, tellement qu'on ne pouvoit sortir sans péril. Mon père donc, estant guéri, monte à cheval, et ma mère avec luy. J'estois à pied et avois de mauvais souliers, durs, et faisoit un grand dégel. Nous sortîmes de Sedan comme on fermoit les portes et vînmes à Forsi, à deux portées de mousquet de la ville, où Monsieur De Bouillon avoit basti un fort pour couvrir la ville de ce costé-là (1). »

Arrivé à Paris, le père de Du Moulin parvint à recouvrer l'argent qu'on lui devait; mais, lorsqu'il voulut quitter la ville, de nouvelles difficultés se présentèrent; il n'était pas facile, en effet, de sortir de Paris porteur d'une somme d'argent et de papiers attestant que l'on était protestant et pasteur. « Alors tout Paris estoit en armes, et les portes estoient estroitement gardées, et faloit que mon père y passast. Il se déguisa et me fit marcher bien loin devant luy, m'ayant baillé ses papiers et ce qu'il avoit d'argent, parce qu'il craignoit d'estre fouillé. Je sortis par la porte Saint-Honoré (2). Mon père vint après et m'atteignit à une demi-lieue de Paris, où je lui rendis ses pa-

⁽¹⁾ Bulletin, VII, 176.
(2) La place qui s'étend aujourd'hui devant le Théâtre-Français est située sur l'emplacement de la porte Saint-Honoré dont on a retrouvé récemment deux fossés en faisant ces travaux en cet endroit. C'est là que Jeanne d'Arc fut blessée lors du siège de Paris.

piers et son argent. Là il me dit un dernier adieu. Il me donna douze escus. S'estant séparé de moy, je le suivis de l'œil tant que je pus et me mis à genoux sur le grand chemin, priant Dieu pour sa conservation parmi les périls, et pour la prospérité de lui et de sa maison, car je faisois estat de ne le voir jamais. Et demanday à Dieu qu'il voulust m'estre mon père et mon conducteur, puisque je n'avois plus de père sur la terre (1). »

Il eut, en effet, à traverser des temps bien rudes. Ne pouvant subsister à Paris, il passa en Angleterre pour y chercher des ressources qui lui manquèrent encore longtemps. « J'estois au bout de mon argent, dit-il, et fus tellement pressé de pauvreté que je me réduisis à ne despendre (dépenser) qu'un sol par jour. » Le sou d'alors avait plus de valeur que celui d'aujourd'hui; cependant Du Moulin ne s'en trouvait pas moins dans le plus extrême dénûment. Enfin il obtint une place chez un gentilhomme anglais nommé Constable, et dont le père avait la charge des munitions de la Tour de Londres. « Au même temps que j'entray en ceste condition, je receus les tristes nouvelles de la cruelle mort de mon frère Eléazar, lequel, ayant quitté ses études, se mit ès trouppes commandées par Monsieur de La Noue Bras-de-Fer. » On sait que La Noue est tout à la fois un caractère plein de grandeur et d'austérité comme Mornay, l'un des plus illustres guerriers de son siècle et un écrivain distingué qui a laissé des mémoires sur l'art de la guerre, sur les événements de son temps, et qui écrivit sur les matières religieuses avec autant de savoir et de patience qu'aucun des théologiens de l'époque. — Voici ce qui arriva à Eléazar Du Moulin : « Estant entré en un village proche de Senlis, luy sixième, il fut assailli par les ennemis. Après longue résistance faitte à la porte de la maison où il estoit, enfin luy et ses gens, surmonstés par la multitude, furent tous tués et despouillés tout nuds, et jettés ensemble

⁽¹⁾ Bullelin, VII, 177.

en une fosse cavée exprès pour les enterrer. Mon frère n'estoit pas encore mort, et quant on le prit pour le mettre avec les autres, il se mit à parler, demandant la vie et promettant rançon; mais ilsne laissèrent pas de le mettre avec les autres, et il fut enterré vif (1). » Cet épisode peut donner une idée des horreurs de la guerre civile du temps.

En quittant l'Angleterre, Constable avait recommandé Du Moulin à la comtesse de Rutland, qui le mit auprès de son fils, étudiant à Cambridge, ce qui permit à Du Moulin de continuer ses études. « Alors, continue-t-il, Monsieur de La Faye, ministre de l'Eglise de Paris, estoità Londres, lequel, m'ayant ouy en proposition, m'appela et me demanda si je voulois servir l'Eglise de Paris. Je luy respondis qu'il n'y avoit nulle apparence de servir une Eglise qui n'estoit point et qu'il n'avoit le moyen de m'entretenir. Il me respondit qu'il avoit le moyen, parce qu'il estoit le dispensateur de certains deniers que le général Portail (2) luy avoit laissés en mourant pour les dispenser pour le bien et soustien de l'Eglise de Paris, de laquelle il espéroit en brefle rétablissement. J'acceptay cette condition, et Monsieur de La Faye me promit par an cinquante escus, qui estoit une somme suffisante pour vivre honnestement, car je ne payois pour ma table à Cambridge que trente sols par semaine. » Double et éclatant exemple de la foi intrépide de nos pères : l'Eglise a été détruite par la Saint-Barthélemy; mais, convaincu qu'elle ne saurait périr, un financier lègue en mourant une somme considérable destinée à la rétablir, et cette Eglise, dispersée, presque anéantie, a tellement foi en sa prochaine résurrection qu'elle entretient à Cambridge un élève, son futur pasteur.

A l'âge de vingt-quatre ans, Du Moulin obtint à Leyde une place de professeur, qu'il occupa pendant cinq ans. Il ne reçut l'imposition des mains qu'au colloque de Gien qui fut tenu aux approches de Noël en 1598. Deux mois après, il se rendit à

⁽¹⁾ Bulletin, VII, 179.

⁽²⁾ Béranger de Portail. (Voir Précis, tome ler.)

l'appel réitéré de l'Eglise de Paris et devint le pasteur préféré de Catherine de Bourbon, qui le mandait chaque printemps en Lorraine.

En 1615, devenu célèbre, il fut appelé en Angleterre par Jacques Ier, pauvre roi, pauvre théologien, qui savait cependant apprécier les hommes de mérite. Du Moulin avait déjà reçu de lui deux mille livres pour l'ouvrage qu'il avait publié en faveur de la confession de foi du royal écrivain. Craignant de perdre son pasteur, le consistoire de Paris s'opposa à son départ, mais, quand Du Moulin eut prêté devant l'Eglise assemblée le serment de revenir à son poste, on le laissa partir. Jacques le reçut avec les plus grands honneurs; « le roi, dit-il, me fit beaucoup d'accueil; ordinairement je me tenois derrière la chaise en ses repas. » Cette faveur ne nous paraîtrait pas aujourd'hui le comble de la gloire, mais il en était tout autrement dans les idées du temps.

Du Moulin fut chargé de réfuter le cardinal Du Perron qui avait attaqué le roi théologien; enfin il fut reçu docteur à Cambridge. « Là, dit-il, se fit une dispute publique en laquelle luy-mesme proposa des argumens. » Celui-ci le nomma chanoine de Cantorbéry et recteur d'une Eglise du pays de Galles. Comblé de faveurs par le roi dans cette même ville de Londres, où auparavant il avait été réduit à ne « despendre qu'un sou par jour, » Du Moulin ne s'empressa pas moins de rentrer en France, dès que le travail dont Jacques l'avait chargé fut mené à bonne fin.

Le fruit de ce voyage de trois mois fut un Plan de réunion (des diverses communions protestantes) que Blondel a inséré dans ses Actes authentiques. On y remarque une modération si éloignée du caractère de Du Moulin qu'on doit nécessairement y reconnaître l'influence du roi Jacques. Au reste, différents partis parlaient beaucoup de paix et de concorde, mais aucun n'avait le désir sincère d'une union qui ne pouvait s'acheter que par des concessions mutuelles. Le synode de Dordrecht le fit bien voir. (France prot., IV, 421.)

A Paris, Du Moulin fut sans cesse en butte aux attaques des catholiques, et il le dut en partie à son caractère entier et à son penchant pour la controverse. Les grands personnnages résolus à embrasser le catholicisme avaient établi l'usage des tournois théologiques dans lesquels ils faisaient discuter en leur présence des prêtres et des pasteurs, et généralement ils proclamaient la victoire du prêtre sur son antagoniste. Le triomphe n'était cependant pas toujours si facile. Nous en trouvons une preuve dans l'Autobiographie de Du Moulin. J'eus, dit-il, une conférence avec le P. Gontier, jésuite. Un gentilhomme picard de nostre religion, nommé M. de Liembrune, avoit promis au P. Gontier de changer de religion, et, pour le faire avec esclat, qu'il feroit venir un ministre pour conférer, et qu'au sortir de la conférence, il feroit sa déclaration. Je fus tiré par ruse en une chambre où je trouvay plusieurs personnes de qualité qui se mirent à me harceler de questions sur la vocation de nos ministres. Là-dessus arriva le P. Gontier, en un carrosse plein de livres. Il entra et demanda de quoy on parloit. Une dame lui dit: J'interrogeois M. Du Moulin sur sa vocation. Je respondis que quiconque interroge un autre sur sa vocation, s'oblige à prouver la sienne; que la vocation des prestres de l'Eglise romaine estoit d'estre sacrificateurs du corps de Jésus-Christ, pourtant que je priois Monsieur le jésuite de montrer l'institution de cette sacrificature et où c'est que Dieu a commandé de sacrifier le corps de son Fils. Le jésuite respondit que cela se prouvoit aisément par l'Ecriture Sainte et s'estant fait apporter quelque Bible, se mit à chercher et à feuilleter, mais ne trouvant rien, se leva et se retira tout confus. Lors M. de Liembrune se mit en colère et luy dit: Mon père vous m'avez dit que si je vous ammenois un ministre, vous le rendriez confus, et que vous luy feriés trouver les quatre coins et le milieu. En voilà un devant lequel vous êtes muet. Et au sortir de là diffama Gontier, et persévéra en la vraye religion (1). »

⁽¹⁾ Bulletin, VII, 466.

Les jésuites fournirent à Du Moulin maintes autres occasions de se livrer à son goût beaucoup trop vif pour la polémique; tel fut, entre autres, le P. Arnoult.

Pendant la maladie de la maréchale de Fervaques et presqu'au moment de sa mort, nous voyons Du Moulin en présence d'un lutteur bien autrement redoutable : « Madame la mareschalle de Fervaques estoit malade d'une maladie dont elle est morte à Paris; elle estoit de notre religion; mais elle avoit une sœur nommée Madame de Bérengalt, laquelle pour espouser un mari, s'estoit réveltée de la religion. Voyant sa sœur malade à la mort, elle me fit avertir par voyes obliques que je ferois bien de visiter Madame la mareschalle. Je partis incontinent de ma maison, et vins à la porte de celle de la malade, laquelle je trouvay fermée. Mais arriva M. de Roissy, homme de grande qualité suivy d'un grand train; je me fourray parmi ce train et entray et montay en la chambre de la malade, et comme je commençois à parler à elle, voici entrer l'évesque de Genève, envoyé par la princesse de Piémont, sœur du roy, pour exorter la malade à mourir en la religion catholique romaine (l'évêque de Genève n'était autre que saint François de Sales, qui avait fait le mariage de la princesse Christine, sœur du roi Louis XIII, avec le duc de Savoie, et qui était fort en faveur auprès de cette princesse). Là, il y eut quelque contestation entre l'évesque et moy; sur cela M. de Roissy parla à la malade, disant : Madame, il n'est plus temps de dissimuler; dites franchement, voulés-vous que ce soit M. l'évesque de Genève qui vous console et prie Dieu près de vous, ou bien que ce soit M. Du Moulin. Elle répondit : j'en prie M. Du Moulin. Sur cela, plusieurs catholiques romains se retirèrent, quelques-uns demeurèrent qui, pendant que je faisois la prière, faisaient des grimaces pour se mocquer. Je parlay à la malade et la consolay le mieux que je pus. Lors trois seigneurs de qualité, entre lesquels estoit M. Dandelot, rentrèrent en la chambre de la malade et me dirent : M. Du Moulin, il y a làbas des princesses et dames qui désirent vous voir conférer

avec M. l'évesque. Je leur dis : Messieurs, vous faittes cela exprès pour me tirer d'auprès de la malade et m'empêcher de rentrer. Là-dessus ils me firent de grands serments et promesses qu'après la conférence ils me laisseroient rentrer, pour rendre à la malade les devoirs commencés. Je les creus, et estant entré en une grande salle, où estoit Madame la duchesse de Longueville, sa mère et plusieurs autres, et leur ayant demandé de quelle matière ils vouloient que nous traitassions, ils disent qu'ils désirosent que nous traitassions de ces paroles du Seigneur: « Cecy est mon corps. » Le prélat cita le passage d'après les versions catholiques: « Cecy est mon corps qui sera livré pour vous. » Du Moulin, habitué à lire l'original, répliqua que les catholiques l'avoient falsifié en cet endroit (1), où on lit livré pour vous. « Sur cela, ajoute-t-il, l'évesque me dit que j'estois un calomniateur, et qu'on trouvera que le mot qui est rompu se trouvera en la version Vulgatte. Bibles furent produites et fut trouvé que je disois la vérité, dont l'évesque fut confus, et là-dessus la conférence fut rompue. Madame de Longueville me tira à part et me dit qu'elle avoit desjà ouy parler de moy, mais que maintenant m'ayant veu et ouy, ce luy seroit un comble de joye si je me rendois catholique, ce que je ferois volontiers si on me montroit en la parole de Dieu que Dieu ait commandé aux prêtres de sacrifier le corps de Jésus-Christ. Je remonstay vers la malade, laquelle peu après rendit l'esprit (2). »

Tels étaient alors les rapports entre catholiques et protestants; quand le peuple s'en mêlait, les choses se passaient autrement. Deux fois la maison de Du Moulin fut pillée (3).

Voici dans quelles circonstances il fut obligé de quitter Pa-

⁽¹⁾ La falsification est patente, I Cor. XI, 24, et cependant les traductions catholiques sans exception l'ont reproduite jusqu'à nos jours. Voir la Bible de Louvain, les Nouveaux Testaments de Mesenguy, Bouhours, Amelot, Godeau, de Carrières, Quesnel, Sacy, Huré, de Genoude, Gaume et Lamennais, le seul qui, tout en conservant le contre-sens volontaire et officiel de la Vulgate, ait eu le courage de mettre en note... brisé.

⁽²⁾ Bulletin, VII, 468.

⁽³⁾ Nous savons qu'il demeura rue des Marais-Saint-Germain (depuis peu rue Visconti), mais non à quelle date il s'y était fixé (Bulletin, XV, p. 213).

ris: « Peu de jours avant ma députation au synode national d'Alais, je fus voir Monsieur Herbert, ambassadeur à Paris pour le roi de la Grande-Bretaigne, lequel me dit que le roy son maistre lisoit volontiers mes lettres, et m'exhorta à luy escrire de bonnes lettres par lesquelles je l'exhortasse à entreprendre courageusement la deffense du roy de Bohême, son gendre. Je fis tout ce que je pus pour m'en excuser, et luy disois que cette affaire estoit trop grande pour un homme de basse condition comme moy; mais il me pressa, en sorte qu'en fin je luy promis. J'escrivis donc au roy des lettres exhortatoires que je mis en main au secrétaire de cet ambassadeur. Cela fait, je pars pour aller à Alais, au synode. Mais avint, par je ne sais quel moyen, que ces lettres furent portées au conseil du roy, et là-dessus fut conclu qu'il falloit me prendre et constituer prisonnier, pour ce que j'exhortois un roy voisin à s'armer et entreprendre la deffense de l'Eglise. Mais j'estois parti et estois déjà en Languedoc, où je présidois au synode, ne sachant rien de l'interception de mes lettres et du mal qui m'estoit apporté (1). »

Indigné de ce qu'un pasteur s'était permis d'écrire à un étranger sur des matières politiques, Louis XIII, à qui le duc de Buckingham avait remis les lettres saisies par lui, ordonna l'arrestation de Du Moulin; mais celui-ci, prévenu par son collègue Drelincourt, ne revint pas directement d'Alais à Paris; il s'arrêta à Grigny, chez son intime ami Josias Mercier. Il ne rentra dans la ville que pour prendre aussitôt la fuite et sortir de France. Il se retira à Sedan, où il resta professeur jusqu'à sa mort, sauf un intervalle de deux ans, pendant lequel il fut pasteur à Londres. L'Eglise de Paris, et à sa demande le synode national de Castres, avaient en vain obtenu du roi, à force d'instances, en 1631, le retour de son pasteur; on ne sait quelle influence réussit à l'empècher. Il avait été vingt ans pasteur à Paris, et mourut en 1658, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

⁽¹⁾ Bulletin, VII, 471.

Il publia plus de cent sermons et près de quatre-vingts ouvrages de philosophie, de théologie ou de controverse. Il nous paraît quelquefois trop apre dans ses disputes; quelques-unes de ses expressions nous choquent; cependant deux de nos contemporains les plus connus, Conrart et Balzac, lui accordent leurs éloges.

Du Moulin est le premier en date dans cette série de savants pasteurs parisiens, dont les plus célèbres, Mestrezat, 1)relincourt, Daillé, Aubertin, Blondel et Claude, eurent une grande place dans la vie littéraire, religieuse et philosophique de leur temps, tandis que leurs coreligionnaires laïques, tels que La Noue, Mornay et les deux Mercier, traitaient avec la même liberté et la même profondeur les problèmes les plus élevés des sciences théologiques. Chaque fois qu'une question nouvelle ou importante surgissait, les contemporains de Louis XIII et de Louis XIV se demandaient : qu'en disent les protestants? On n'obtient une telle influence sur l'opinion qu'à condition de vivre de la vie de son siècle, de ne pas s'abstraire de ses besoins, de ses luttes et de ses nobles aspirations. Si elle ne veut faillir à sa grande et noble mission, l'Eglise du libre examen doit plus que toute autre être prête à dire aussi de nos jours son mot sur toutes les questions de science, d'art, d'économie politique et sociale, aussi bien que de religion et de philosophie. Quiconque a la charge de représenter un principe, et surtout un principe conquis au prix de luttes héroïques, de souffrances séculaires, doit savoir non-seulement le soutenir, mais l'honorer, le faire honorer de tous, et lui maintenir sa place légitime et son rang dans la marche des esprits.

ATH. COQUEREL fils.